

Chers collègues et adhérents de l'ANPGM,

La gestion des comptes adhérents ANPGM sur le site internet va évoluer.

La synchronisation des comptes avec la plateforme de paiement HelloAsso va être pleinement effective à partir du 1^{er} juin 2022.

Cette évolution entrainera la **désactivation des comptes adhérents n'ayant pas réglé leur cotisation pour l'année 2022**. Les adhérents ayant déjà réglé leur inscription annuelle ne verront aucun changement apparent.

Pour continuer à recevoir toutes les informations de l'ANPGM (offres d'emploi, veille législative, formations) et avoir accès à l'ensemble des recommandations professionnelles, **n'oubliez pas d'adhérer à l'association !**

Pour cela, vous pouvez vous rendre directement sur notre site <https://anpgm.fr/> , cliquez sur « adhérer » et laissez-vous guider !

Si vous ne savez plus si vous avez déjà réglé votre cotisation depuis le 01/01/2022, n'hésitez pas à nous le demander via le formulaire de contact sur le site.

Pas d'inquiétude si vous avez laissé passer cette date ! Le lien d'adhésion reste accessible toute l'année, et vos accès seront rétablis dès votre adhésion.

Pour toute question, nous restons à votre écoute via le formulaire de contact sur le site.

En vous remerciant de la confiance que vous accordez à l'ANPGM,

Le bureau de l'ANPGM